



CONSEIL DE LA BIBLIOTHÈQUE
Séance du 1^{er} décembre 2016

PRESENTS :

M. Georges HADDAD, Président de l'Université Paris I

Représentants de l'Université Paris I

M. Thierry KOUAME, M. Nicolas WAREMBOURG, M. Nicolas FERRAND DE LA CONTE,
M. Hadrien MAURY-CASALTA

Personnalité désignée par l'Université Paris I

Mme Catherine AURERIN, Bibliothèque nationale de France

Représentants de l'Université Paris II

Mme Isabelle PETEL-TEYSSIE

Personnalité désignée par l'Université Paris II

M. Bruno-André GIRAUDON

Représentants de la Bibliothèque Cujas

Mme Nicoleta BOUKERCHA-MINDRU, M. Alain JARDEL, M. Guillaume NIZIERS,
M. Benjamin PREMEL, Mme Sonia M'HAMDI, Mme Catherine OMARI

REPRÉSENTÉS PAR PROCURATION :

Représentants de l'Université Paris II

M. Guillaume LEYTE

M. Pierre STORRER

Mme Pascale MARTIN-BRIDOU

M. Franck ROUMY

Soit 18 suffrages.

Participants avec voix consultative

Mme Geneviève SONNEVILLE, S.C.D. de l'Université Paris II

Invités

Mme Cécile CEREDE, Mme Gaëlle CHARRA, Mme Sylvie CHEVILLOTTE, Mme Stéphanie
JAUNAUT, Mme Isabelle LE MANCHEC, Mme Marie-Pierre MAHON, Mme Catherine
OMARI

Rapporteur

M. Jean-Emile TOSELLO-BANCAL, Directeur de la Bibliothèque Cujas

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du Conseil du 26/11/2015
- Rapport d'activité 2015
- Présentation des principaux axes d'activités 2016
- Projet de budget 2017
- Projet de positionnement de la BIU dans le dispositif CollEx
- Retour sur l'enquête de satisfaction menée en décembre 2015
- Présentation de la nouvelle version du JURISGUIDE
- Questions diverses

La réunion commence par un tour de table de présentation de chaque participant.

Approbation du procès-verbal du Conseil du 26/11/2015

Le procès-verbal est approuvé, avec une voix d'abstention, après complément sur l'établissement de rattachement de Mme Catherine Aurérin.

Rapport d'activité 2015

Le rapport synthétique de 10 pages est complété par un volume d'annexes. Il sera diffusé sur le portail Web de la bibliothèque après accord du conseil. La page de garde présente l'affiche du colloque Henri Lévy-Bruhl des 26 et 27 mars 2015 co-organisé par l'Université Paris I Panthéon Sorbonne, l'Université Paris II Panthéon-Assas et la Bibliothèque interuniversitaire Cujas.

L'amplitude horaire reste très élevée, malgré les événements de l'année 2015.

Le chiffre de 19 000 inscrits atteint un plus haut niveau depuis huit ans. Les Universités Paris I et Paris II représentent 60 % des lecteurs. Les étudiants en master et en doctorat représentent 52 et 10 % ; les enseignants-chercheurs 12 %. On peut dire que le lectorat est essentiellement du niveau recherche.

Une enquête de satisfaction (bisannuelle depuis 2011) a été menée en décembre 2015.

La fréquentation se maintient à un niveau très élevé de près de 500 000 entrées dans l'année.

122 000 communications de documents en magasin ont été enregistrées et 40 000 prêts à domicile. Ces deux activités connaissent une diminution depuis le développement des ressources documentaires en ligne.

Un nouveau fonds d'environ 1 000 ouvrages de niveau recherche, empruntables, a été disposé dans la salle de lecture pour faciliter l'accès à ce type de documentation, conservée pour l'essentiel en magasin.

L'activité du prêt entre bibliothèques reste relativement importante. La bibliothèque a répondu à 1 899 demandes et a émis 259 demandes.

Le service sur abonnement payant de fourniture de documents aux professionnels du droit (CERDOC : centre de recherche documentaire) génère des recettes qui équilibrent son coût de fonctionnement malgré une baisse des requêtes reçues depuis plusieurs années, liée à l'essor de la consultation des ressources en ligne.

Une convention avec le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche établit la bibliothèque interuniversitaire Cujas comme un partenaire dans l'organisation des concours d'agrégation du supérieur dans les disciplines juridiques. Comme tous les ans, la bibliothèque a contribué à ces concours comme lieu de documentation pour les candidats.

Le portail Web a enregistré 225 000 visites. Il est signalé comme portail de référence pour le repérage des ressources documentaires juridiques de l'enseignement supérieur sur Internet, par Legifrance depuis plusieurs années.

Malgré le renchérissement de la documentation, le niveau des acquisitions a pu être maintenu.

On peut signaler que 1 088 documents sont entrés dans les collections par dons, souvent de la part d'enseignants-chercheurs, attachés à la bibliothèque. 600 documents ont été achetés sur la suggestion de lecteurs (principalement des enseignants-chercheurs). La bibliothèque met à disposition une très riche offre de ressources électroniques, dont l'acquisition est souvent mutualisée avec les autres structures documentaires de l'Université Paris I. L'accès à distance est ouvert aux usagers rattachés à l'Université Paris I et, par avenant à chaque souscription, aux doctorants et enseignants-chercheurs de l'Université Paris II.

L'activité de catalogage est intégrée dans le réseau informatique des bibliothèques de l'enseignement supérieur (SUDOC), avec un fort taux de création de nouvelles notices.

Les dépenses de conservation (dépoussiérage des collections, mise en boîte de carton neutre, reliure, etc.) se sont élevées à 115 000 €, pour une part consacrée au fonds ancien de la bibliothèque.

Les 27 km linéaires de capacité de stockage ont été complétés avec l'affectation par le Rectorat d'un des magasins du site Sainte-Barbe voisin. La bibliothèque continue aussi de déposer ou céder des parties de collections au CTLES (Centre technique du livre de l'enseignement supérieur) à Marne-La-Vallée. Ce dispositif permet de conserver sur place la documentation la plus récemment acquise et la plus consultée.

La bibliothèque est centre régional du réseau du SUDOC-PS (publications en série) : CR27 regroupant les établissements spécialisés en sciences juridiques, économiques et politiques en Ile-de-France (enseignement supérieur et autres tutelles). Elle coordonne le signalement des publications en série des membres du CR27 dans le catalogue SUDOC.

La bibliothèque est membre actif du consortium national COUPERIN qui négocie les achats mutualisés de ressources documentaires en ligne pour ses membres.

Les recettes générées par l'alimentation de la base de données DOCTRINAL s'élèvent à 47 000 €.

La bibliothèque est attachée à la formation continue de son personnel (comme le volume horaire le montre). Elle forme également les doctorants à la recherche documentaire en collaboration avec les SCD de Paris I et Paris II.

La bibliothèque est active dans l'International Federation of Libraries Associations (IFLA).

Depuis bientôt 10 ans, la numérisation est un point fort de l'activité. Elle se fait en interne comme en sous-traitance externe. La Bibliothèque nationale de France et la bibliothèque Cujas (pôle associé) co-pilotent le programme national de numérisation concerté en sciences juridiques qui consiste à sélectionner et soutenir financièrement des projets de numérisation de documentation patrimoniale. L'archivage pérenne est assuré depuis le début, mis en œuvre par le CINES (Centre informatique national de l'enseignement supérieur) pour la chaîne interne et par la BnF pour la production externalisée.

La bibliothèque accompagne la recherche en collaborant à l'organisation de colloques, suivis d'expositions virtuelles (ex : en 2015, le colloque Paul Viollet (archiviste, historien du droit, bibliothécaire de la Faculté de droit de Paris) avec l'École nationale des chartes et Sciences Po).

Pour son personnel, la bibliothèque bénéficie de l'appui de l'Université Paris I avec des créations de postes en 2015, en application de la loi Sauvadet.

A partir du 15 novembre 2015, le contrôle d'accès au bâtiment, qui était assuré par du personnel de la bibliothèque, jusqu'à 19h seulement, a été financé par l'Université Paris I avec le recours à une entreprise de sécurité pour permettre son extension jusqu'à 21 h, heure de fermeture de la bibliothèque. En 2016, le président de l'Université Paris I a pris la décision de créer 4 postes au sein de la Direction prévention, sécurité, environnement pour assurer cette mission en interne. La transition est assurée progressivement depuis novembre 2016. Une demande de contribution pour un des quatre postes a été transmise en 2016 à l'Université Paris II.

Le budget 2015 est en légère baisse par rapport à 2014 pour des raisons structurelles, mais l'objectif de consacrer a minima 1 € sur 2 des ressources de fonctionnement de la bibliothèque à la documentation et à la conservation des collections, a pu être de nouveau atteint. L'année a été marquée par la fin de l'attribution gratuite d'un exemplaire du dépôt légal de chaque ouvrage juridique et la poursuite de la transition du dispositif des CADIST vers le dispositif CollEx entamé en 2014, avec le même niveau de subvention, mais découpée entre une part de 70 % et une part de 30 % conditionnée à la sélection d'un projet pour l'achat pérenne de ressources électroniques. La bibliothèque Cujas a vu son projet retenu lui permettant de recevoir l'intégralité de l'ancienne subvention CADIST.

Un écran d'information dynamique a été installé dans la salle de lecture principale. La salle a été sonorisée (principalement pour diffuser automatiquement une annonce pré-enregistrée de fermeture de la bibliothèque en remplacement d'une sonnerie). De nouveaux postes informatiques publics ont été déployés.

Pour l'année 2016, qui est presque achevée, tous les objectifs annoncés en 2015 ont été respectés, tant en politique documentaire qu'en offre de services, sauf l'installation d'un réseau WiFi. Le plan de conservation partagée des périodiques en droit (PCP) a été lancé. La

bibliothèque a continué d'accompagner les équipes de recherche en présentant des publications et des bibliographies à l'occasion de colloques.

Le président de l'Université Paris I remercie le directeur de la bibliothèque pour son travail exceptionnel. Il affirme que les bibliothèques sont au cœur de l'université et que les bibliothèques interuniversitaires jouent un rôle pivot entre les universités. La bibliothèque Cujas remplit ce rôle entre Paris I et Paris II, deux universités très proches. Par ailleurs, le président confirme la poursuite du dispositif de titularisation Sauvadet en 2017.

M. Thierry Kouamé pose une question sur la hausse de la contribution de la bibliothèque au budget de Paris I. Le directeur de la bibliothèque expose les raisons de la baisse structurelle des recettes de la bibliothèque. En effet le pourcentage de contribution a augmenté, mais il reste à un niveau logique pour permettre à l'Université de rattachement de faire fonctionner la bibliothèque (électricité, eau, maintenance du bâtiment, etc.) Le directeur rappelle que la bibliothèque a perdu il y a deux ans une recette de photocopie (d'un minimum garanti de 70 000 €) dans le passage entre la délégation de service public (DSP) précédente à l'entreprise SEDECO et l'autorisation d'occupation du territoire actuelle (AOT) à la même entreprise, qui a conduit à la mutualisation des débits/crédits sur l'ensemble de l'Université Paris I. En plus, la logique d'appel à projet qui remplace en partie le dispositif CADIST de subventions automatiques peut avoir comme conséquence une baisse de subventions.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Mme Catherine Aurerin intervient pour exprimer la satisfaction de la BnF à travailler en collaboration avec la bibliothèque Cujas dans le programme de numérisation concerté en sciences juridiques.

M. Alain Jardel lit un communiqué de remerciement des personnels de catégorie C de la filière bibliothèque de la BIU pour le soutien de M. Tosello-Bancal, directeur de la bibliothèque, et M. Guillaume Niziers, précédemment chef du département des services aux publics, aux promotions des agents (cf le texte annexé à ce compte rendu).

Projet de budget 2017

Le budget de 3 882 249 € soumis au conseil a été élaboré en étroite collaboration avec la Direction des affaires financières et du budget de l'Université Paris I et présenté au président de l'Université. Les prévisions de recettes sont les plus justes possibles. On note que la réserve de précaution demandée par le gouvernement a été doublée pour la bibliothèque, que la contribution à la licence Elsevier (ressources électroniques couvrant principalement des champs en sciences exactes) est un dispositif national imposé qui ne profite pas vraiment aux usagers d'une bibliothèque juridique. Les ressources propres viennent majoritairement des droits d'inscription des étudiants des deux universités co-contractantes, Paris I et Paris II, pour 600 000 €. Dans les dépenses, la masse salariale de 400 000 € représente diverses prestations sociales, la rémunération des personnels contractuels et la contribution de l'employeur à l'assurance chômage.

Avis favorable à l'unanimité sur le projet de budget 2017.

Projet de positionnement dans le dispositif CollEx

Dans le mouvement d'autonomisation et de regroupement des établissements universitaires, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité faire évoluer les centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST), dont fait partie la bibliothèque Cujas pour le droit, vers une nouvelle structure de coopération appelé CollEx devant rapprocher les bibliothèques et les équipes de chercheurs. L'accès à la documentation électronique est visiblement prioritaire, avec un risque sur le financement de la constitution de collections papier permanentes qui resteront pourtant essentielles à de nombreux champs

disciplinaires. Le dispositif prendra la forme d'un groupement d'intérêt scientifique (GIS) structuré entre « bibliothèques délégataires » qui devront animer la coopération souhaitée avec des « bibliothèques labellisées » en raison de l'importance de leurs collections dans un champ disciplinaire. Cette nouvelle politique de réseaux de coopération constitue un tournant par rapport à la situation antérieure. Les moyens alloués à partir de 2018 jusqu'en 2022, pour une première phase, seront du même niveau que la subvention globale précédente des CADIST, répartie, sans doute, entre un plus grand nombre de bibliothèques. Les subventions sur appels à projets pluriannuels seront réajustées chaque année selon les résultats obtenus l'année précédente. La constitution du GIS fait l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt qui se termine le 16 décembre. L'Université Paris I présentera la candidature des deux bibliothèques interuniversitaires qui lui sont rattachées. Pour la bibliothèque Cujas, le cadre de réponse présenté au conseil est encore au stade de brouillon. Parmi les neuf actions proposées par le cadre de réponse, la bibliothèque se positionnera sur des actions déjà maîtrisées, pour lesquelles les résultats seront certains, comme la numérisation ou un plan de conservation partagée. Cependant, Mme Catherine Aurerin, M. Thierry Kouamé et M. Georges Haddad interviennent pour attirer l'attention de la bibliothèque sur l'action 3 « Cartographie documentaire ». La bibliothèque se donne encore un délai de réflexion dans lequel les élus du personnel continueront d'être impliqués.

M. Thierry Kouamé envisage qu'une dizaine de bibliothèques délégataires seront désignées et exprime le besoin de prudence par rapport aux efforts que représente le dispositif CollEx. Le travail engagé obtient le soutien du conseil à l'unanimité des suffrages.

Retour sur l'enquête de satisfaction de décembre 2015

Depuis 2011, tous les deux ans, une enquête de satisfaction est menée auprès des lecteurs. Ce rythme permet de suivre les évolutions. Pour la dernière occurrence, en décembre 2015, 966 formulaires ont été recueillis. Le retour diminue depuis 2011 (avec 1 364 réponses à cette époque), mais représente néanmoins un taux significatif. En plus, 340 commentaires libres ont été laissés par les répondants, ce qui constitue une riche documentation à exploiter pour déterminer des améliorations de services. Depuis 2011, les évaluations progressent sur pratiquement tous les indicateurs. On peut l'expliquer par les travaux de rénovation partielle de 2012 et les actions d'amélioration continue des services, souvent minimes mais multiples. Quelques indicateurs sont présentés en réunion. L'échelle de notation commence à 1 et se termine à 5.

Trois questions permettaient d'exprimer une évaluation globale du service rendu par la bibliothèque.

- « Considérez-vous que la bibliothèque est à votre écoute ? »
2011 : 3,34 2013 : 3,57 2015 : 3,72
- Comment évaluez-vous la contribution de la bibliothèque au bon déroulement de vos études et recherches ? »
2011 : 3,51 2013 : 3,82 2015 3,94
- « Comment évaluez-vous globalement la qualité des services offerts par la bibliothèque ? »
2011 : 3,51 2013 : 3,68 2015 3,78

63 % des répondants désignent la bibliothèque Cujas comme leur bibliothèque de travail principale parmi les autres bibliothèques qui leur sont accessibles. Ils viennent plusieurs fois par semaine pour 37 % d'entre eux. Le travail sur place avec les documents de la bibliothèque et des documents personnels constitue l'utilisation majoritaire ; ensuite vient l'emprunt à domicile puis l'accès aux ressources électroniques.

L'amplitude d'ouverture recueille une évaluation de 3,85.

La couverture des besoins documentaires est évaluée à 4 en droit, 3,26 en sciences politiques et 3 en économie. La mise à disposition d'une documentation récente reçoit la note de 3,8 ; pour la documentation étrangère la note est de 3,1.

D'autres indicateurs sont utiles à suivre.

Les conditions de travail (confort, température, éclairage, espace, calme) : 3,15

Le délai de communication des documents en magasin : 2,93 ; le nombre de demandes simultanées : 2,92

La durée du prêt : 3,22 ; le nombre de documents empruntables : 2,92

On constate à nouveau, après l'enquête de 2013 dans laquelle la question avait été posée pour la première fois, que les produits documentaires fournis par la bibliothèque sur son site Web (des guides, des tutoriels, des modes d'emploi, l'annuaire des sites juridiques, la revue de sommaires en droit comparé, l'accès au site *Jurisguide*) restent largement méconnus, alors qu'ils constituent une source d'informations utile. La bibliothèque essaiera d'améliorer leur visibilité.

Concernant la qualité de l'accueil à distance : note de 3,55 pour les réponses reçues par mail par des lecteurs ayant posé une question et note de 3,35 pour l'accueil téléphonique.

Compte tenu de ses moyens présents, la bibliothèque prévoit de mettre en œuvre plusieurs évolutions mentionnées dans les suggestions recueillies.

- Equipement informatique : ajout de quelques postes de consultation informatique en position assise pour le travail sur les ressources électroniques (fait en septembre 2016), complément au réseau informatique filaire par un accès sans fil.
- Prêt : augmentation des documents empruntables par les chercheurs.
- Horaires : élargissement des horaires d'ouverture de la salle Paul Viollet, salle des enseignants-chercheurs avec une fermeture à 21 h au lieu de 19 h (fait en septembre 2016), étude de la possibilité d'avancer plus tôt en septembre la date de reprise des horaires de l'année universitaire.

Une des attentes le plus souvent exprimée concerne la température de la salle de lecture principale, mais la configuration des locaux rend compliquée une amélioration de la régulation.

Mme Petel-Teyssier pose une question sur l'accès au réseau sans fil (WiFi). Le directeur de la bibliothèque répond que l'accès filaire est offert en priorité (sur toutes les places assises de la bibliothèque, sauf les quelques tables en verre) en raison de la qualité de la connectivité, et que l'accès WiFi peut venir compléter l'offre pour toutes les personnes ayant des appareils portables.

Présentation de la nouvelle version du *Jurisguide*

Jurisguide est un site Web gratuit destiné aux étudiants et aux formateurs. Il doit permettre d'appréhender le panorama documentaire en sciences juridiques et d'aider à l'appropriation de la méthode de recherche documentaire la plus efficace. Il propose une description des ressources documentaires disponibles dans le domaine du droit, des guides méthodiques pour une recherche efficace, des outils et des supports de formation pour les formateurs : soit aujourd'hui 209 fiches de revues, encyclopédies, dictionnaires, banques de données et 85 guides et supports pédagogiques.

Initiative du Ministère de l'Éducation nationale en 1999, *Jurisguide* a été refondu en 2007 sous la coordination de la bibliothèque Cujas, en collaboration avec l'URFIST de Paris. Depuis 2015, la bibliothèque coordonne la conception d'un nouveau site qui sera disponible sur le Web au début de l'année 2017 <http://www.jurisguide.fr>.

Cette refonte est induite par l'évolution de la technique et celle des usages. La maquette est présentée en réunion. Les avantages recherchés sont un graphisme plus attrayant, la facilité de navigation, la prise en compte des usages nomades, la présence d'un moteur de recherche général, la possibilité d'affiner la recherche via des facettes, un outil d'échange pour le référencement bibliographique et l'ouverture sur les réseaux sociaux. Les étapes suivantes seront la reprise du travail sur le contenu, la communication, l'ouverture à de nouveaux partenaires, la traduction en anglais.

Dès l'origine, *Jurisguide* est le résultat d'un travail collaboratif en réseau qui perdure. Onze partenaires collaborent actuellement à son développement et à sa mise à jour constante : BIU

Cujas, SCD Toulouse 1, SCD Paris 1, SCD Paris 2, SCD Paris Ouest, SCD Paris 13, SCD Tours, ENA Strasbourg, SCD Lille 2, SCD Lyon 3, SCD Nice.

Questions diverses

Pénalités en cas de retard de prêt

Mme Boukercha-Mindru exprime le souhait du rétablissement du dispositif de pénalités de retard qui existait avant la mise en place en 2013 de l'actuel système d'information de la bibliothèque, c'est-à-dire la suspension du droit au prêt pour une durée égale au retard. A cette époque, le paramétrage du système ne le permettait pas. Actuellement, des pénalités sont enclenchées au moment du retard : suspension du droit au prêt jusqu'au retour du document attendu, interdiction d'accès à la bibliothèque en cas de retard prolongé, mais aucune pénalité n'est mise en œuvre au retour du document, ce qui peut n'être pas très dissuasif.

Echanges au sein du conseil : accord sur le principe ; faisabilité technique à vérifier par la bibliothèque.

Elections partielles au conseil

Dans le collège des personnels scientifiques de la bibliothèque Cujas, deux sièges sur quatre seront libérés prochainement à la suite de mutations de personnels. Il serait utile de procéder à une élection partielle, seulement dans ce collège, avant la prochaine réunion du conseil en 2017, ce qui permettra de retrouver une représentation complète.

Echanges au sein du conseil : accord.

Accès à distance aux ressources électronique : demande d'une personne handicapée

En vertu des contrats entre la bibliothèque Cujas et les éditeurs, les ressources électroniques sont accessibles à distance seulement par les personnes rattachées à l'Université de Paris I et par les doctorants et enseignants-chercheurs de l'Université Paris II. La bibliothèque a reçu la demande d'une personne handicapée, non inscrite dans une de ces deux universités, qui suggère que les personnes dont le déplacement serait difficile, puissent bénéficier d'une dérogation leur donnant un accès aux ressources électroniques.

Echanges au sein du conseil : accord de principe, mais la dérogation devrait être très restrictive sur le nombre de personnes autorisées, recherche d'une solution informatique interne à la bibliothèque.

~~~

## Annexe

### *Communiqué*

*A l'heure du dernier Conseil de la documentation auquel participe M. Jean-Emile Tosselo-Bancal, l'ensemble du personnel de catégorie C de la bibliothèque tient à souligner son soutien actif, permanent et efficace en faveur des promotions et donc demande à ses représentant(e)s élu(e) de le remercier.*

*De plus, le personnel de catégorie C du département des services au public tient à associer à ces remerciements M. Guillaume Niziers qui fut, de 2011 à ces derniers mois, responsable de ce service.*

*L'équipe de Magasiniers des bibliothèques du Département des Services au Public*